

<b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/05/2019</b>
--------------------------------------------------------------------------

L'an deux mil dix-neuf, le 22 mai à 19h00, les membres du conseil de Sombornon, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 13  
Membres en exercice : 13  
Membres présents : 09  
Membres ayant pris part à la délibération : 12  
Date de la convocation : 10/05/2019  
Date de l'affichage : 10/05/2019

**Etaient présents** : Rémy GARROT, Françoise RUINET, Sandrine DECAMP, Pascal MENTH, Michel ROIGNOT, Jean-Claude DESPLANTES, Sylviane POTOT. Jocelyne CONSCIENCE, Olivier LABROUSSE

**Procurator(s)** : Gérard DELACROIX à Régis DALAS, Jean-Claude DESPLANTES à Françoise RUINET et Francine EUDELIN à Rémy GARROT.

**Etai(ent) absent (s)** : Régis DALAS, Francine EUDELIN, Nadège JARDEAUX, Gérard DELACROIX

**Secrétaire** : Françoise RUINET

### **34/2019 : Compte-rendu des arrêtés du Maire**

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

8/2019 : Arrêté acceptant le devis de BHF pour la réalisation d'un accès au logement situé au 1<sup>er</sup> étage du Trésor Public pour un montant de 15 181.00 € HT.

10/2019 : Arrêté acceptant l'avenant au marché avec Samop de + 4 042.50 € HT pour raison de majoration de délai de chantier.

11/2019 : Arrêté acceptant le devis de BHF pour la réfection des toits de la salle pour un montant de 21 759.50 € HT.

12/2019 : arrêté acceptant le devis de l'entreprise Mauchand pour la réfection de la fontaine du Parc pour un montant de 12 886.50 € HT.

13/2019 : Arrêté acceptant le devis de l'entreprise Prêtre pour la restauration de l'horloge mécanique de l'Eglise pour un montant de 3 730.00 € HT.

15/2019 : arrêté acceptant l'encaissement du chèque de Groupama d'un montant de 3 453.57 € pour le remboursement du sinistre de la borne incendie.

16/2019 : Arrêté acceptant le devis de l'ONF d'un montant de 7 668.56 € HT pour des travaux dans la forêt communale.

17/2019 : Arrêté acceptant le devis de l'entreprise DROZ d'un montant de 22 198.40 € HT pour l'installation d'un système incendie aux normes à la salle.

18/2019 : Arrêté autorisant le Maire à louer le local du RDC du bâtiment « Trésor Public » à Camille VOISIN pour installer son local « La cave de Sombornon » à compter du 13/04/2019.

19/2019 : Arrêté autorisant le Maire à encaisser le chèque de Groupama d'un montant de 650.22 € correspondant au remboursement de pièces de réparation des aires de jeux.

20/2019 : Arrêté acceptant le devis de l'entreprise Joyeux pour la réfection de la partie maçonnerie de la fontaine du Parc pour un montant de 12 097.60 € HT.

21/2019 : Application du droit de préemption pour le terrain ZC 34 conformément à la délibération du conseil du 15/04/2019.

22/2019 : Arrêté autorisant le maire à encaisser le chèque de Groupama d'un montant de 785.03 € correspondant au remboursement de 2 barnums endommagés.

23/2019 : Arrêté autorisant le Maire à signer le devis d'honoraires avec Simon BURI pour le suivi des travaux de l'Eglise.

24/2019 : Arrêté autorisant le maire à accepter le chèque de Groupama correspondant au remplacement de la porte du local des tennis pour un montant de 2 757.60 €.

### **35/2019 : Compte-rendu des DIA**

Le Conseil Municipal prend note des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

2/2019 : Mme Guillot Ducamin (Remilly) vend à Mr et Mme Munoz le bâtiment situé 1 Bis avenue du pavé.

3/2019 : Consorts Masson-Lunven-Michaud vendent parcelle ZD 342 (lot 17 Abeilles) à Mr Clerc (Velars sur Ouche).

4/2019 : SCI Novelarc vend le bâtiment AC 443 (angle rue Libération et avenue 1<sup>ère</sup> Armée) à Mr Charlot (Beuray Beuguay).

5/2019 : SCI de Foncegrive (Mr Minot) vend à Mr Mercusot parcelle AE 199 (forestière)

6/2019 : Consorts HUARD vendent à Mr et Mme ROY parcelle ZC 34 : la commune préempte.

7/2019 : Consorts Vincenot vendent à SCI Imhotep parcelle AB 2 : 36 rue Vieux Château.

### **36/2019 : Renouvellement convention avec le Département :**

Le Maire explique aux membres du conseil municipal que la convention préalable de sollicitation des services départementaux, pour les prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Après lecture de la convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la nouvelle convention,

AUTORISE le Maire à signer le renouvellement de cette convention ci-après annexée et tous documents se rapportant au dossier.

### **37/2019 : Renouvellement convention avec la CCOM : Utilisation terrain pour la déchèterie**

Vu le projet de réfection de la place dite du collège,

Vu l'estimatif de l'opération s'élevant à 157 653.00 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le principe de l'opération de Réfection de la place du Collège pour un montant estimatif de 157 653.00 € HT.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, l'aide du conseil départemental et des amendes de police.

Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises,

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget 2019.

### **38/2019 : Avenants marché Espace de la Brenne**

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise DEBLANGEY en application de la délibération du conseil municipal du 13/06/2018 à la passation du marché public concernant les travaux de GROS OEUVRE pour la réhabilitation de la salle d'évolution et la nécessité de l'avenant n°2 présenté par l'entreprise,

Vu le marché conclu avec l'entreprise BHF en application de la délibération du conseil municipal du 13/06/2018 à la passation du marché public concernant les travaux MENUISERIES BOIS pour la réhabilitation de la salle d'évolution et la nécessité de l'avenant n°3 présenté par l'entreprise,

Vu le marché conclu avec l'entreprise MARTIN LUCAS en application de la délibération du conseil municipal du 13/06/2018 à la passation du marché public concernant les travaux REVETEMENT SOLS FAIENCES pour la réhabilitation de la salle d'évolution et la nécessité de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise,

Vu le marché conclu avec l'entreprise DROZ en application de la délibération du conseil municipal du 13/06/2018 à la passation du marché public concernant les travaux ELECTRICITE pour la réhabilitation de la salle d'évolution et la nécessité de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise,

Vu le marché conclu avec l'entreprise KLEIN en application de la délibération du conseil municipal du 13/06/2018 à la passation du marché public concernant les travaux CHAUFFAGE pour la réhabilitation de la salle d'évolution et la nécessité de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise,

Vu le PV de la commission d'ouverture des plis en date du 17/05/2019,

DECIDE DE CONCLURE les avenants aux lots 2, 8, 9, 13 et 14 et ci-après détaillés :

Lot 2 : Gros œuvre : Entreprise DEBLANGEY :

Massifs d'ancrages :

Marché de base : 120 000 € HT

Avenant déjà validé : + 5842.80 € HT

Avenant à valider : + 1 669.62 € HT

Montant marché avec avenants : 127 512.42 € HT

Lot 8 : Menuiseries bois : BHF :

Marché initial : 33 372.24 € HT

Avenant s déjà validés : - 3 387.54 € HT et + 2 130.90 € HT

Avenant à valider : + 1 105.26 € HT

Montant marché avec avenants : 33 220.86 € HT

Lot 9 : Revêtement sols faïences : Martin Lucas :

Marché initial : 29 150.55 € HT

Avenant à valider : + 246.46 € HT

Montant marché avec avenants : 29 397.01 € HT

Lot 13 : Electricité : Entreprise DROZ :

Montant marché initial : 72 270.25 € HT

Avenant à valider : + 10 470.92 € HT

Montant marché avec avenants : 82 741.17 € HT

Lot 14 : Chauffage : Entreprise KLEIN :

Montant marché initial : 48 767.69 € HT

Avenant à valider : + 6 512.00 € HT

Montant marché avec avenants : 55 279.69 € HT

AUTORISE le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

**39/2019 : Validation marché Place du Collège**

Le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 16 mai 2019 afin d'ouvrir les plis concernant les travaux de voirie 2019 : Aménagement place du collège.

Les entreprises ayant répondu sont celles-ci :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT OFFRE HT TRANCHE 1</b>	<b>MONTANT OFFRE HT TRANCHE 2</b>
<b>DUC ET PRENEUF</b>	<b>161 625.30 €</b>	<b>174 743.25 €</b>
<b>VDS PAYSAGE</b>	<b>174 475.70 €</b>	<b>175 171.80 €</b>

La commission d'ouverture des plis a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, DUC ET PRENEUF pour un montant de 161 625.30€ HT pour la réalisation de la tranche 1 seulement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise DUC ET PRENEUF pour un montant 161 625.30 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

#### **40/2019 : Subvention école primaire**

Trois classes de l'école primaire participent au projet « patrimoine » qui sera accessible par tous les utilisateurs potentiels grâce à l'application GUIDIGO. Le grand public pourra cheminer et découvrir les villages grâce à cette application.

Le coût de cette application s'élève à 160 € et l'école demande la participation de la commune à ce projet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ d'attribuer une subvention à l'école primaire dans le cadre de ce projet à hauteur de 160 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier,

AUTORISE LE Maire à émettre le mandat correspondant.

#### **41/2019 : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF**

Monsieur le Maire expose :

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitéré lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes Forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

#### **42/2019 : Tarifs location du pigeonnier**

Le Pigeonnier va prochainement être utilisé par des artistes afin d'exposer leurs œuvres.

Il y a lieu de fixer un tarif de location, le Maire propose les tarifs suivants :

Tarif été à la semaine : 01 juin au 30 septembre : 30 €

Tarif hiver à la semaine : 01 octobre au 31 mai : 50 €

Gratuit pour les associations de Sombornon pour des expositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la proposition de tarifs ci-dessus exposé,

AUTORISE le Maire à émettre les titres correspondants,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

#### **43/2019 : Convention bibliothèque avec Département : Festival « CHUT ! »**

Le 19 juin prochain, la bibliothèque de Sombornon organise en partenariat avec la médiathèque de Côte d'or, le festival « Chut ! La médiathèque de côte d'or fait du bruit »,

Un groupe de musique « Kongô Blue » vient à la bibliothèque de Sombornon pour un concert à 19h le 19/06/19, animation gratuite et tout public,

Le département prend à sa charge tous les frais de sonorisation, cachets des musiciens, transport des musiciens et publicité de la manifestation,

La commune aura à sa charge le repas du groupe ce soir-là, informer la presse locale et prévenir notre assureur de cette manifestation,

Une convention régissant ces conditions doit être signée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Département pour l'organisation de ce concert le 19 juin 2019,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

#### **44/2019 : Demande aide Village Côte d'Or réfection façade de la Poste**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de réfection de la façade de la Poste pour un montant de 19 759.00 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « Village Côte d'or »,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	10 000.00 €	50 %	5 000.00 €
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			%	5 000.00 €
Autofinancement			%	14 759.00 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale de la Poste, situé 11 rue Ferdinand Mercusot à Sombornon et cadastré AB 54.
- Autorise le maire à accepter le devis seulement lorsque l'autorisation de commencer les travaux aura été donné par le financeur

#### **45/2019 : Lecture publique « Coup de Contes »**

Le maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du programme « Coup de Contes 2019, la médiathèque de Côte d'Or en partenariat avec la bibliothèque de Sombornon organise une lecture publique le 18 octobre 2019.

Cette lecture sera effectuée par les Mousquetextes pour un coût de 250 €

L'association Temps Livres et l'association des Amis de la BDP s'engage à financer chacune pour moitié la somme de 125 €

La commune prendra à sa charge le pot de l'amitié à l'issue de la lecture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte de prendre en charge le pot de l'amitié

Accepte de payer l'intégralité de la facture soit 250 € à l'association Mousquetextes

Accepte le remboursement de l'Association des Amis de la BDP et de l'association Temps Livres à hauteur de 125 € chacune.

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

#### **46/2019 : DM 1 BP 2019**

Vu les crédits insuffisants au budget principal 2019 concernant le paiement de la taxe d'aménagement pour la construction de la MSP pour un montant de 10 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à modifier les crédits budgétaires comme suit :

Art 10223 DI : + 10 000 €

Art 2184 op 122 DI : - 10 000 €

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant et à effectuer les opérations comptables correspondantes.

#### **Questions diverses :**

- Remerciements du département pour la subvention pour le concours national scolaire de la résistance et de la déportation.
- Inauguration MSP : 28/09/2019 à 11h.
- Rappel fête de la musique : vendredi 21 juin 2019.
- Pour donner suite au courrier de l'AMF relatif à la demande de soutien pour la reconstruction de Notre Dame, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de ne pas donner suite.

Fait à Sombornon,

Le 23/05/2019

Le Maire

Rémy GARROT